

REPUBLIC OF CAMEROON
 République du Cameroun
 LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE
 LE PRÉSIDENT DU COMITÉ NATIONAL
 DE LA RÉGION DE L'EXTREME NORD
 LE PRÉSIDENT DU COMITÉ NATIONAL
 DE LA RÉGION DE L'EXTREME NORD
 LE PRÉSIDENT DU COMITÉ NATIONAL
 DE LA RÉGION DE L'EXTREME NORD



REPUBLIC OF CAMEROON
 République du Cameroun
 LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE
 LE PRÉSIDENT DU COMITÉ NATIONAL
 DE LA RÉGION DE L'EXTREME NORD
 LE PRÉSIDENT DU COMITÉ NATIONAL
 DE LA RÉGION DE L'EXTREME NORD
 LE PRÉSIDENT DU COMITÉ NATIONAL
 DE LA RÉGION DE L'EXTREME NORD

DECISION PREFECTORALE N° 44 /DP/K41/SASC du 19 JUIN 2025

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSÉ APRÈS AVIS DE CONSULTATION NATIONAL OUVERT N° 002/MINAT/REN/DMT/K41/CDPM-MT/BEC/2025 DU 22 MAI 2025 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LA RÉHABILITATION DE LA PRÉFECTURE DE MOKOLO, DÉPARTEMENT DU MAYO TSANAGA, RÉGION DE L'EXTREME NORD

**L'ADMINISTRATEUR CIVIL PRINCIPAL
 PREFET DU DÉPARTEMENT DU MAYO – TSANAGA**
Officier de l'Ordre National de la Valeur

- Vu la Constitution ;
 - Vu le Décret N° 2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et Fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
 - Vu le Décret N° 2008/376 du 12 Novembre 2008 portant Organisation Administrative de la République du Cameroun ;
 - Vu le Décret N° 2008/377 du 12 Novembre 2008 fixant les attributions des chefs de Circonscriptions Administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;
 - Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 - Vu le Décret N° 2024/014 du 18 Janvier 2024 portant nomination de Monsieur **AVOM DANG Jean-Bosco**, Administrateur Civil Principal, aux fonctions de Préfet du Département du Mayo-Tsanaga ;
 - Vu la Circulaire N° 00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 de Monsieur le Ministre Délégué à la Présidence Chargé des Marchés Publics relative à l'application du Code des Marchés Publics.
- Considérant les nécessités de service,**

D E C I D E :

Article 1^{er} : La présente décision porte attribution du Marché passé après avis d'appel d'offre national ouvert N° 002/MINAT/DC/REN/DMT/K41/CDPM-MT/BEC/2025 du 22 Mai 2025 en procédure d'urgence pour la Réhabilitation de la Préfecture de Mokolo, Département du Mayo-Tsanaga, Région De L'Extrême-Nord au soumissionnaire ci-après :

Localités	Objet	Adjudicataire	Montant TTC en FCFA	Délai
Mokolo	Réhabilitation Préfecture Mokolo, Département du Mayo-Tsanaga, Région de L'Extrême-Nord	Ets CHERIFFSON	64.999.999	02 Mois

Article 2 : Les Délégués Départementaux de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, des Marchés Publics, le Chef Service Départemental du Patrimoine, le Contrôleur Financier Départemental du Mayo-Tsanaga et le Receveur des Finances de Mokolo sont chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

AMPLIATIONS :

- MINAT-YDE (A/CR)
- GRN/MRA (A/CR)
- ARMP/MRA
- CDPM/MT
- DT/TRANSPORTS/MT
- D/MP/MT
- D/PPN/MT
- D/PATRIMOINE/MT
- D/INT/RSN
- D/RSN/MT

Mokolo, le 19 JUIN 2025

Le Préfet

AVOM DANG
Administrateur Civil Principal

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA

PREFECTURE DE MOKOLO

SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES
ET CULTURELLES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

FAR-NORTH REGION

MAYO-TSANAGA DIVISION

MOKOLO DIVISIONAL OFFICE

SOCIALS AND CULTURALS
AFFAIRS SERVICE

COMMUNIQUE RADIO N° 04/CR/K41/SASC du 19 JUIN 2025
PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE AVIS N°
002/AONO/MINAT/REN/DMT/K41/CDPM-MT/BEC/2025 DU 22 MAI 2025 EN PROCEDURE
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA PREFECTURE DE MOKOLO,
DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

Le Préfet du Département du Mayo-Tsanaga (Autorité Contractante),
Communique :

Suite à la consultation des-offres et la proposition d'attribution par
la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics,
l'Entreprise ci-dessous est informée qu'elle a été retenue adjudicataire au
dossier d'avis d'appel d'offre suivant :

N°	REFERENCE DU DOSSIER	ATTRIBUTAIRE	MONTANT TTC EN FCFA	DELAI D'EXECUTION
01	Avis N° 002/AONO/MINAT/REN/DMT/K41/CDPM- MT/BEC/2025 du 22 Mai 2025 en procédure d'urgence pour la Réhabilitation de la Préfecture de Mokolo, Département du Mayo-Tsanaga, Région De L'Extrême-Nord	Ets CHERIFFSON BP 16 KOZA	64.999.999	02 Mois

Le Directeur de l'établissement concerné est invité à passer à la
Préfecture de Mokolo (Service de Passation des Marchés Publics) pour
l'établissement du projet de la lettre-Commande.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution pour les
soumissionnaires non retenus. /-

AMPLIATIONS :

- MINAT-YDE (ATCR)
- GRN/MRA (ATCR)
- ARMP/MRA
- CDPM/MT
- RF/MOKOLO
- DDMP/MT
- DDEPAT/MT
- INTERESSE.
- CHRONO-Archives.

Mokolo, le...19 JUIN 2025...

Le Préfet

AVOM DANG
Administrateur Civil Principal